

# **AVIS DU SGLCE-CGT SUR LE RAPPORT EGALITE HOMMES FEMMES 2008**

La diminution de l'effectif féminin résulte du transfert d'activité de la comptabilité vers sa filiale.

On constate que le recours des temps partiels concernant les femmes est en recul.

Notre organisation se félicite de l'accord paritaire de l'année 2008 permettant aux pères de bénéficier d'un congé paternité.

Toutefois nous constatons que ce choix est moins utilisé par les cadres.

Paris, Le 13 mai 2009